

Ouverture de la séance du 28 mai 1791 au matin, adoption des procès verbaux du jeudi 26 mai et de la veille

François Bécherel

Citer ce document / Cite this document :

Bécherel François. Ouverture de la séance du 28 mai 1791 au matin, adoption des procès verbaux du jeudi 26 mai et de la veille. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 574;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_21788_t7_0574_0000_2

Fichier pdf généré le 10/07/2019

et les bestiaux améliorés, si le sol devenu peu coûteux répand sa fécondité sur un sol affranchi, rend les moyens de vivre plus faciles, et concourt à abaisser le prix des objets de consommation, c'est à la liberté que vous devez ces biens. Ah ! quand elle n'en promettrait pas de nouveaux, on devrait s'acquitter envers elle par reconnaissance.

Agriculteurs, vous devez à la liberté les richesses dont le sol va se couvrir, l'affranchissement de la glèbe et de la personne, les droits de l'homme. Commerçants, vous devez à la liberté, l'essor, l'encouragement de l'industrie ; vous n'avez d'autre terme que celui mis par la nature à vos talents : froissés par l'état présent des choses, élanchez vos espérances dans un riche avenir, n'oubliez jamais que l'intérêt du commerce n'est pas celui de quelques commerçants ; et puisant une consolation dans l'intérêt de tous, rappelez-vous qu'un privilège exclusif était un attentat contre les droits naturels, un crime de lèse-humanité ; pénétrez-vous surtout de cette vérité, que quiconque perd à cela comme vendeur, gagne alors comme acheteur. Créanciers de l'Etat, vous devez à la liberté l'assurance, la conservation de vos droits, l'acquiescement sacré de la foi des engagements. Habitants des villes, vous devez à la liberté la suppression des droits aux entrées ; et si elle a épuré, agrandi pour vous les moyens d'existence physique, habitants des campagnes, vous devez à la liberté l'abolition des dîmes, de la féodalité et de tous les droits mis sur les objets de nécessité première ; votre état est autant adouci qu'honoré. Citoyens, c'est à la liberté que vous devez ce nom, et la chute des bastilles et la mort du despotisme.

C'est pour conserver ces biens inestimables que vous acquittez l'impôt. C'est à l'impôt que sont attachés tous les liens de la chose publique, l'armée, la flotte, les subsistances, le commerce, les arts, l'agriculture, la dette nationale. C'est l'impôt qui fait circuler le mouvement dans toutes les parties, et qui fait vibrer tous les ressorts quand dans le corps humain le sang s'arrête, l'individu expire. Il en est de même du grand corps de l'Etat ; l'impôt en est le sang : quand il cesse d'y circuler, le corps politique meurt.

Alors les lumières de la Révolution iraient s'éteindre dans le chaos de l'anarchie, et la nuit de l'esclavage couvrirait encore ce vaste Empire.

O Français, vous serez vous-mêmes. Vous ne souffrirez pas que le tombeau dévore le berceau de la Constitution. On a accusé le caractère français de n'être capable que d'un premier et violent effort ; démentez cet adage injurieux : continuez l'héroïsme, montrez qu'une suite de sacrifices est digne de la hauteur de votre courage.

Mais vous brûlez de secourir la patrie. L'une de vos mains verse l'or sur son autel, l'autre est armée d'un fer qui la protège. J'entends des voix généreuses s'écrier : non, ce n'est point un sacrifice, c'est un devoir sacré ; qu'il soit rejeté du sein des français l'être dégradé qui préférera un métal vil à la précieuse liberté : ou plutôt que le cri de son intérêt le réveille, qu'il écoute la nécessité ; sa voix dit à l'égoïste : il faut donner pour conserver ton or ; la liberté dit aux patriotes : O mes fils ! Voyez ce qu'il en a coûté à tous les peuples de la terre pour m'obtenir : le désintéressement est la première des vertus que j'inspire ; si l'apprentissage de mon culte est difficile, la récompense en est douce ; parcourez, égalez, surpassez les exemples que vous ont laissés les Grecs, les Romains, les Anglais, les Suisses, les Etats-Unis de l'Amérique : l'univers à les yeux

sur vous ; l'histoire s'appête à vous juger, à immortaliser votre gloire ; attendez pour vous reposer sous l'arbre, que la sève ait couru dans les rameaux, et qu'ils donnent de l'ombrage.

Oui, refuser de concourir à la chose publique, est un crime d'esclave. Ne point acquitter l'impôt, c'est renoncer aux secours de l'Etat, c'est se déposséder de la protection tutélaire qui veille sur tous : retirer sa mise de la force générale, c'est perdre le gage de sa sûreté particulière ; enfin ne point contribuer aux charges de la nation, c'est moins trahir la nation que se trahir soi-même.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTE DE M. BUREAUX DE PUSY.

Séance du samedi 28 mai 1791, au matin (1).

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance de jeudi, 26 mai, au soir, qui est adopté.

M. **Bécherel**, évêque et député du département de la Manche, qui était absent par congé, annonce son retour à l'Assemblée.

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier, 27 mai, qui est adopté.

M. **Vernier**. Messieurs, je vous demande la permission de présenter une courte observation au sujet du décret que vous avez rendu hier relativement à la répartition des contributions. Tout en applaudissant au zèle infatigable de votre comité d'imposition, je crois qu'il est impossible que dans des calculs aussi immenses que ceux qu'a nécessités un tel travail, il ne se soit glissé quelques erreurs : ces erreurs de calcul doivent être exceptées de plein droit du décret. J'en ai reconnu pour ma part dans les articles concernant l'ancienne province de Franche-Comté, et notamment dans les fractions relatives au département du Jura ; je les ai désignées au comité, qui s'est aussitôt occupé à les vérifier.

Je crois, toutefois, que pour ne point toucher à des calculs infinis, les erreurs qui pourront être reconnues, devront être mises en dégrèvement sur les sols pour livres destinés à cet effet.

M. **Dauchy**, au nom du comité des contributions publiques. Messieurs, pendant la distribution des tableaux et du rapport sur la répartition des contributions, votre comité s'est occupé très activement de la quatrième vérification de tous les calculs nécessaires à une si importante opération ; mais je dois vous dire qu'en raison de la nouvelle division du royaume, quelques départements sont composés de cinq paroisses, et même de six, des anciennes provinces ; il a donc fallu faire des opérations de calcul très multipliées sur chacune de ces portions, en procédant paroisse par paroisse. Les différences de régime d'impôts et la multiplicité de quelques-uns dans certaines parties du royaume ont exigé plus de 100,000 opérations de calcul et vous pensez bien que les

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.